



**Le « Centre éducatif renforcé Le Sextant »
Vernioz, Isère (38)**

Date de réalisation de la fiche : Fiche dispositif réalisée en 2023 portant sur une visite du service et sur plusieurs échanges avec les professionnels, entre octobre 2021 et juillet 2023.

Localisation : Isère.

Public cible : adolescents, jeunes en difficultés multiples, filles, mineurs sous main de justice.

Type d'intervention : placement en établissement.

Thématique : prostitution (établissement non spécialisé), délinquance.

Résumé

Le projet et ses objectifs : Le Centre éducatif renforcé « Le Sextant » propose une action éducative intensive et contenante à des adolescentes, dans un cadre pénal. Sur des sessions de 5 mois, l'accompagnement vient extraire les adolescentes de leur environnement et rompre avec leurs habitudes de vie. L'objectif est de favoriser leur réflexivité sur les actes de délinquance, et l'identification des ressources qui leur permettront cheminer autrement.

Cadre et modalités d'intervention : La non-mixité a été choisie pour préserver les adolescentes d'un risque de mises sous tension, voire de violences entre filles et garçons, au sein de l'institution. Pour les jeunes filles ayant subi de telles violences antérieurement au placement (violences sexuelles, physiques, emprise morale, prostitution...), le Sextant offre un cadre particulièrement protecteur. Chaque session comporte 3 séquences (les périodes de rupture, de remobilisation et d'orientation) contribuant au cheminement et à la remobilisation des adolescentes dans des projets d'insertion.

**Analyse du dispositif « Centre éducatif renforcé Le Sextant »
Vernioz, Isère (38)**

PRESENTATION DE L'ACTION

Intitulé, ancienneté et lieu d'implantation

Le Centre éducatif renforcé (CER) « Le Sextant » accueille depuis plus de 20 ans des adolescentes de 14 à 17 ans inclus ayant commis des actes de délinquance. Il est implanté sur le site de Vernioz, en Isère.

Service gérant l'action

L'organisme gestionnaire est l'Association pour l'Education Renforcée (APLER).

Personne à contacter

Julien Saou, chef de service : j.saou@apler.fr

Echelle de l'action (géographique, nombre d'utilisateurs concernés)

Le service accueille prioritairement des mineurs de la région, mais peut admettre sur dossiers des jeunes filles originaires d'autres régions. Sa capacité d'accueil est de 6 places par session, deux sessions de 5 mois étant organisées chaque année.

Cadre juridique

Le Centre éducatif renforcé « Le Sextant » est habilité par la Protection Judiciaire de la Jeunesse à accueillir des mineurs dans le cadre d'un placement pénal, en application du code de la justice pénale des mineurs. D'autres mesures de suivi et interdictions peuvent être ordonnées en parallèle du placement en CER.

Financement

Le CER est financé exclusivement par les services de la PJJ, pour un budget de fonctionnement global d'environ 700 000 euros par an.

ELABORATION DU PROJET

Critères ayant motivé le projet

Le CER « Le Sextant » propose une action éducative intensive et contenant à des adolescentes faisant l'objet d'un suivi pénal, sans toutefois aller jusqu'à un degré de contrainte tel qu'il existe en Centre éducatif fermé.

L'Association pour l'Education Renforcée (APLER), a fait le choix de la non-mixité pour « Le Sextant » comme pour ses trois autres CER de la région Rhône-Alpes-Auvergne¹, afin de protéger les adolescent.es du risque de mises sous tension voire de violences entre filles et garçons au sein des institutions (pouvant se produire dans les établissements non mixtes, en relais et en miroir de tensions et violences similaires subies avant l'entrée en institution, dans l'environnement habituel des jeunes : quartier, famille, milieu délinquant, etc.).

Personne(s) à l'initiative du projet

Références à un projet du même type

Références théoriques

Ont été évoqués par les professionnels les théories de l'attachement, la psychologie clinique du développement, les approches systémiques (inspirées d'Urie Bronfenbrenner) et positivistes (c'est-à-dire reconnaissant et mobilisant les compétences et capacités des enfants, pour amorcer un changement et une évolution).

Public visé

Le Sextant accueille des jeunes filles aux profils divers, mais souvent marqués par des expériences adverses rencontrées avant la commission du ou des délits ayant motivé l'admission. Ces adolescentes peuvent avoir subi diverses formes de maltraitance intra et/ou extrafamiliales, les professionnels rapportant notamment une augmentation des occurrences de violences sexuelles dans les parcours de vie, parfois sous la forme d'exploitation sexuelle². Le fait que Le Sextant soit repéré comme un établissement non mixte, offrant un cadre sécurisé favorable à la résilience des adolescentes, a conduit plusieurs partenaires à y orienter des jeunes filles avec de tels antécédents. En conséquence, l'admission en CER peut intervenir

¹ L'APLER gère, au total sur la région, 2 CER accueillant exclusivement des jeunes filles (sur les 3 nationaux de ce type), et 2 CER accueillant exclusivement des garçons.

² Les professionnels expliquent que les adolescentes qu'ils accompagnent ont généralement été exposées très tôt à la sexualité, et que celles victimes de prostitution ont souvent subi des abus sexuels antérieurs.

après un long parcours institutionnel, en assistance éducative et dans le cadre de la justice pénale des mineurs.

Avertissement : cette fiche ayant été réalisée à partir d'une visite et d'échanges dans le cadre d'un travail de l'ONPE sur la prostitution des mineurs, ce sujet a été exploré dans les entretiens. Cependant l'établissement n'est pas spécialisé dans l'accueil de ces mineures, qui sont de toute façon orientées au CER pour d'autres faits, puisque l'activité de prostitution ne constitue pas une infraction. L'équipe demeure attachée à un modèle de prise en charge qui ne se spécialise pas sur ces questions, pour ne pas compromettre un actuel ressenti d'équilibre – la diversité des profils de jeunes filles accueillies contribuant à ce qu'elles parviennent à se stabiliser et à se saisir du soutien proposé sur les sessions, sans dynamiques de groupes délétères. De manière générale, chaque dimension de la problématique des adolescentes (vécus traumatiques, agirs délinquants, conduites à risque, emprises, prostitution ou autre forme d'exploitation, etc.) est appréhendée par les professionnels dans une perspective de compréhension globale de la situation.

Moyens en personnels, financiers, locaux sollicités ou adaptation des moyens existants

13 professionnels composent l'équipe du Sextant (12,8 ETP : voir rubrique « Professionnels participant à l'action » *infra*, pour plus d'informations).

Le CER est implanté dans une ancienne maison particulière, dans une commune rurale au pied des montagnes. Il dispose d'extérieurs vastes (terrasses, espaces verts), investis pour des activités de plein air : parcours moteurs, jardinage, bricolage, etc. Le voisinage immédiat possède des prairies et jardins où vivent divers animaux, familiers des jeunes filles accueillies. Le lieu de vie se situe sur trois niveaux, les premier et deuxième étant tous deux accessibles depuis l'extérieur du fait d'un léger dénivelé du terrain. L'entrée se fait principalement au deuxième niveau, où se situent les espaces de vie collectifs (entrée avec casiers et portemanteaux individuels, réfectoire, salle d'activités et coin bibliothèque, grande cuisine pour une préparation des repas incluant les adolescentes, toilettes, etc.) mais aussi des bureaux pour le personnel. Le niveau inférieur accueille les salles de classe (qui sont internalisées au CER), de sport, d'entrepôt du matériel pour les activités, ainsi que la buanderie. Au dernier étage sont situées les chambres des jeunes filles (individuelles), les salles de bain et des toilettes.

Tout accompagnement au CER implique la fréquentation de divers autres lieux : un gîte pour la période de randonnée, le centre d'équitation pour l'équithérapie, etc.

Objectifs du projet

Sur le temps de la session, l'objectif est d'amener les jeunes filles à prendre conscience de leur responsabilité dans les actes de délinquance, mais aussi à identifier leurs ressources pour cheminer autrement et construire un projet (personnel et d'insertion).

Cet objectif implique donc d'évaluer les situations et les potentialités existantes de/pour chaque adolescente.

Date de début du projet

Date de démarrage de l'action

Le CER est habilité par le Ministère de la Justice (Protection Judiciaire de la Jeunesse) depuis le 15 février 2002 au titre de l'ordonnance du 02 février 1945. Le préfet de la Région Auvergne a donné habilitation au CER le Sextant, le 19/03/2002 par arrêté du N° 2014/078-0011.

GRANDES ETAPES D'EVOLUTION CHRONOLOGIQUE

- 1999 : création de l'Association pour l'Education Renforcée (APLER) et positionnement de l'association dans la prise en charge de mineurs faisant l'objet de sanctions pénales, principalement sous la forme de Centres éducatifs renforcés.
- 2002 : création et habilitation du CER LE Sextant
- 2015-2016 : réactualisation des statuts de l'APLER, renouvellement du bureau de son assemblée générale et révision du projet associatif

DESCRIPTION DE L'ACTION A CE JOUR

Description de l'action effective

La prise en charge est séquencée sur trois périodes dites de *rupture*, de *remobilisation* et d'*orientation*. La période de *rupture*, qui débute une semaine après l'accueil sur le lieu de vie, est conçue comme une « *aventure commune* » posant les premières fondations de la relation éducative, mais aussi comme un « *voyage introspectif* ». Elle s'articule en trois temps visant chacun des objectifs précis, et progressifs :

- la randonnée, qui implique la marche régulée³ et un effort intense, permet le recentrage corps/esprit, et confronte les adolescentes à l'expérience du dépassement de soi ;
- la spéléologie, qui mobilise toujours l'effort, mais dans une perspective de collaboration et d'entraide – adolescentes et adultes encadrants étant susceptibles d'expérimenter ensemble la peur, la mise en danger symbolique, le repérage de la difficulté de l'autre, l'acceptation de l'aide d'autrui, etc. ;
- l'équithérapie, qui permet la réflexivité et le travail sur la relation duelle, via le média animal.

Le travail engagé pendant la rupture est approfondi pendant la phase de *remobilisation*, qui implique pendant trois mois le retour à une vie quotidienne collective sur le site principal, mais aussi des activités offrant aux jeunes filles différents modes d'expression et de valorisation. En s'appuyant sur la remédiation, la remise à niveau scolaire et l'élaboration

³ C'est-à-dire une marche où la communication entre paires est médiatisée par l'adulte afin d'éviter tout débordement.

d'un projet professionnel individuel, cette phase permet la mise en place de projets orientés vers l'insertion sociale.

Enfin, la période d'*orientation* est tournée vers le projet personnel et scolaire ou professionnel, pour préparer la sortie du dispositif. Une de ses caractéristiques est qu'elle comprend, cinq semaines avant la fin de prise en charge, une semaine dite d'*expérimentation*, préparée et attentivement observée par l'équipe et les institutions partenaires, où l'adolescente va expérimenter le lieu envisagé pour elle à la sortie (domicile, lieu d'accueil, internat...). L'objectif est d'éprouver le projet qui a été pensé, pour au besoin le réajuster sur les quatre dernières semaines de prise en charge.

Répondre au besoin de sécurité

Pour l'équipe, le fait que le cadre proposé soit rassurant et structurant permet un sentiment de sécurité qui va permettre une stabilisation⁴, puis une confiance rendant possible le progressif dévoilement de l'histoire et des problématiques de chaque jeune fille. Les contacts à distance⁵ et les sorties organisées à proximité du service sont régulés, encadrés, de même que les visites des parents ou dans la famille – qui ne sont envisageables qu'après deux mois de placement.

« On répond à leur besoin de mise à l'écart, de rupture et de mise sous protection. On sait que la jeune fille est là et qu'on va éviter de la remettre en situation d'exposition à l'extérieur – par rapport à un réseau, par rapport à une famille où c'est compliqué. On sait qu'on se prémunit de certains risques, et ça laisse la possibilité de travailler la problématique » (Directeur adjoint de l'APLER⁶).

Le travail éducatif peut s'amorcer d'après l'équipe lorsque l'adolescente adhère au placement ou qu'elle est *a minima* « *ambivalente au changement* ». Le parcours de préadmission permet de mesurer mais aussi de travailler la possibilité d'adhésion. En s'assurant que le service de milieu ouvert ait pensé et parlé en amont avec la jeune fille la possibilité de cette prise en charge ; en invitant la jeune fille, son éducateur et ses parents à rencontrer le chef de service et la psychologue sur le site ; en offrant un discours de transparence sur l'accompagnement proposé, la préadmission est conçue comme un « *premier pas pour ouvrir un possible* ».

« On met un point d'honneur à être très transparents avec les jeunes : on leur dit exactement comment ça va se passer, que ça va être dur, mais en contrepartie on leur dit nos engagements et ce qu'on va faire avec elles. Ça pose des bases de la relation éducative. On remet aussi le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement, qui sont très détaillés, on reçoit les familles pour expliquer et répondre aux questions. Tout ce travail préalable pose des conditions d'adhésion » (Directeur adjoint de l'APLER).

L'équilibre des groupes est pensé pour ne pas mettre en danger ou en trop grande difficulté l'individu et son projet, mais également l'équipe éducative. Pour éviter les mises en échec individuelles et collectives, sont évaluées la capacité potentielle des adolescentes à supporter

⁴ Le service ne connaissant que très peu de fugues.

⁵ Les communications téléphoniques sont autorisées deux fois par semaine après le mois de rupture (un appel entrant et un appel sortant), mais l'usage autonome du téléphone portable reste interdit sur toute la durée du séjour. Les adolescentes accueillies peuvent également envoyer et recevoir des correspondances écrites, la distribution du courrier se faisant en chambre (par souci de préserver l'intimité des jeunes filles et pour que le groupe ne puisse pas évaluer et commenter le nombre de courriers reçus par chacune).

⁶ Et chef de service du CER Le Sextant de novembre 2015 à juin 2021.

la contenance du cadre ainsi que la compatibilité des activités proposées avec leurs états de santé physique et psychique.

« L'une des frontières infranchissables, c'est quand la jeune est à un moment où elle a surtout besoin de soins (...) Des jeunes filles qui arrivent très agitées, qui ont subi des parcours de violences sexuelles et de longue errance où il n'y a plus de repères, avec aucune contenance... Leur place n'est peut-être pas chez nous parce que la marche est trop haute, la contenance trop pesante. Il y a besoin d'un sas, peut être thérapeutique, et d'un accompagnement moins contenant et plus rassurant, c'est-à-dire plus étayé sur un plan psychologique ou médical » (Directeur adjoint de l'APLER).

Le chef de service veille également à préserver une hétérogénéité du groupe, en évitant surtout que les adolescentes ne soient issues du même territoire, n'aient des problématiques voire des histoires communes ou trop proches, et que cohabitent des auteurs et victimes potentielles d'un même phénomène – comme, dans le cas de la prostitution, des adolescentes proxénètes et prostituées.

En-dehors de ces dimensions de préparation de l'accueil, la fiabilité du cadre est éprouvée par les jeunes filles lorsqu'elles se représentent que les propositions qui leur sont faites sont pensées, et qu'elles en ressentent la cohérence. Les activités proposées, par exemple, correspondent à trois axes de travail (les pôles *santé*, *citoyenneté* et *insertion*⁷) et les jeunes filles savent toujours laquelle de ces dimensions sera travaillée à travers l'activité. Ce fonctionnement permet aux adolescentes comme aux professionnels de veiller à l'équilibre et à la cohérence des propositions au regard des besoins de chacune. Une autre grille de lecture se superpose à celle-ci, également portée à la connaissance des jeunes filles : sur chaque pôle sont définis les trois mêmes objectifs de travail (l'*autonomie*, le *rapport à soi* et le *rapport aux autres*). Cette transparence sur leurs finalités favorise l'implication des adolescentes dans les activités proposées, et lorsqu'elles peinent à faire le lien entre l'activité et le pôle ou l'objectif travaillé, cela crée une occasion d'échanges avec les éducateurs sur le sens de ces dimensions – où peuvent s'exprimer des étonnements, des questionnements, auxquels sont apportées des réponses. Par ailleurs, adolescentes et professionnels sont invités à évaluer ces temps d'activité et à régulièrement confronter leurs évaluations – c'est-à-dire à confronter la manière dont chacun a vécu l'activité, et l'implication de l'adolescente.

Ce travail de sécurisation et cette transparence contribuent à réparer un lien de confiance avec des adultes bienveillants, alors que celui-ci a pu être abîmé à la fois par leurs expériences de vie (réponses parentales inadaptées ou inexistantes ; exploitations, « tromperies » et violences subies au sein de réseaux délinquants...) et par leurs rapports difficiles avec les institutions (lorsque les adolescentes ne se sont pas senties comprises, reconnues ou considérées par des professionnels, ou qu'elles pensent avoir perçu des jugements de valeurs). Dans le quotidien, mettre les jeunes en confiance peut aussi passer par des fonctionnements « *normaux* » mais en

⁷ L'axe santé investit la prise de conscience de son corps et de ses besoins, le « prendre soin de soi », l'hygiène, la reprise de rythme (pour se lever, se coucher, s'alimenter...), etc. L'axe citoyenneté explore le vivre ensemble et le rapport à la culture, à la société dans laquelle vivent les adolescentes (notamment pour conduire à une réflexion et un repositionnement, pour les adolescentes évoluant dans des microcosmes et sous-cultures dont les normes sont parfois très à distance des normes et valeurs macrosociales). Enfin, l'axe insertion mobilise les jeunes filles autour de la scolarité, mais également autour de la recherche de formation et d'emploi (en leur fournissant des compétences techniques en la matière).

décalage avec ce qu'ont pu vivre ces jeunes filles : l'équipe, par exemple, veille à ne jamais pénétrer dans une chambre sans y avoir été invitée par l'adolescente, afin de respecter son intimité – la notion d'intimité pouvant par ailleurs être travaillée avec la psychologue et l'équipe éducative, lorsque s'observent des attitudes d'exhibition.

Ces règles de fonctionnements et pratiques sont protocolisés : plusieurs dimensions très précises de l'accompagnement et du quotidien ont en effet été formalisées à l'issue de séances de travail impliquant l'ensemble des professionnels, et les nouveaux professionnels (peu nombreux car l'équipe est stable) y sont sensibilisés dès leur prise de fonction.

« Une fois qu'on a éludé les problématiques d'ordre domestique, logistique et de règlement intérieur, une fois que le cadre est posé, ces règles sont admises rapidement et s'intègrent à la routine. On n'a plus à y revenir et ça laisse la place pour tout le reste : l'insertion, la scolarité, le travail avec les familles, le travail individualisé, sur les traumatismes, etc. » (Directeur adjoint de l'APLER).

Le vivre ensemble et le positionnement d'ouverture de l'adulte à la discussion avec les adolescentes contribuent aussi au sentiment de confiance. Les éducateurs participent à toutes les activités de la période de rupture puis sont présents jours, nuits et week-ends sur le CER⁸, et les règles de vie s'appliquent à eux autant qu'aux jeunes filles⁹. Dans le prolongement des échanges quotidiens avec les professionnels, des ateliers collectifs de réflexion¹⁰ sont organisés, autour de problématiques soulevées par les adolescentes elles-mêmes.

« Typiquement la semaine dernière, il y a eu un discours à table avec trois ou quatre jeunes sur cinq qui voulaient tomber enceintes très rapidement. On s'interroge là-dessus, on réfléchit et il va y avoir un temps prévu sur ce sujet pour un atelier de réflexion » (Educateur).

« Ce sont des heures d'échanges, de discussions. Elles ont besoin qu'on leur donne de nous-même, qu'on mette de l'humain dans tout ça. C'est ce qui fait notre force, ici : on récupère l'information de la maîtresse de maison, de la psychologue, des collègues éducateurs, du chef de service » (Educatrice).

Enfin, dans une perspective de participation collective, les jeunes filles sont invitées à participer à des groupes d'expression hebdomadaires, où peuvent être abordés l'état des relations entre elles et avec l'équipe éducative, ainsi que des demandes liées au cadre de vie ou aux activités collectives.

⁸ La prise en charge de nuit est assurée aussi bien par un veilleur de nuit (pleinement associé aux réunions d'équipe) que par les éducateurs. Ce fonctionnement offre un regard partagé sur ce temps qui est une occasion d'observer et d'entendre les jeunes filles autrement : la récurrence de sommeils agités, des modalités de sollicitation de l'adulte différentes de celles du jour et où ne se disent pas les mêmes choses, etc.

⁹ Bien que certaines de ces règles soient strictes et exigeantes, elles sont en général rapidement comprises et respectées par les jeunes filles. A titre d'exemple, notre observation du temps de repas (sur une période de remobilisation) a permis d'apprécier de quelle manière sont respectées et manifestement bien intériorisées les règles relatives à la circulation de la parole (avec des « tours de parole » et une régulation par les adultes permettant que chacun puisse s'exprimer sans être coupé, un niveau de langage où sont prohibés les « gros mots » et les provocations, etc.), mais aussi les règles d'organisation du « service » (préparation de la table, partage de la nourriture, débarrassage, nettoyage, etc.).

¹⁰ Les ateliers de réflexion ont lieu sur les temps d'activités et rassemblent éducateurs en poste et groupe de jeune, mais aussi parfois psychologue ou chef de service. Leur objectif premier est d'ouvrir un espace de parole pour les adolescentes et de renforcer leurs compétences psychosociales.

Rendre possibles d'autres représentations du monde et le dévoilement d'un vécu

En encourageant au dialogue, les professionnels accèdent aux représentations du monde des jeunes filles et à leur histoire.

Concernant les représentations du monde d'abord, la particularité des jeunes filles accueillies est qu'elles semblent avoir connu, avant leur arrivée au CER, des univers restreints où se sont construits des visions tronquées de la réalité, génératrices d'une habitude à la violence et d'une normalisation de celle-ci. Sur des temps informels collectifs ou plus formalisés et individualisés, les professionnels écoutent, questionnent et mettent en perspective ces représentations. L'objectif est de confronter les jeunes filles à d'autres réalités que celles qu'elles ont connues, et par-là de les « ramener à une place d'enfant » plus à l'écart de la violence. Ce travail peut aussi contribuer à des prises de conscience vis-à-vis de violences et exploitations subies.

L'équipe rapporte que le travail introspectif et l'expérimentation progressive de réussites redonnant confiance en l'adolescente permettent la libération d'une parole que les professionnels doivent être en mesure de soutenir.

Le travail socio-psycho-éducatif invite par ailleurs les adolescentes à penser le lien entre leurs agirs et leur histoire. Il les amène notamment à prendre conscience de la possible cohabitation entre la « part auteur » de violences (dans les actes de délinquance) et la « part victime », pour celles très nombreuses qui ont subi diverses formes de négligences ou de violences (intrafamiliales et dans l'environnement direct de l'école, du collège, du quartier, etc.). La psychologue, en particulier, leur explicite qu'avoir été victime de maltraitances, de harcèlement, de moqueries (etc.) peut au moins partiellement expliquer certains agirs. Elle incite à mettre à distance les sentiments de honte ou de culpabilité que, souvent, les jeunes filles associent au statut de victime.

« Il y a plein de choses avant l'agir. Je travaille beaucoup sur la période de la petite enfance, l'enfance, début d'adolescence, et surtout ce qui a créé la bascule – parce qu'il y a toujours un moment donné où ça bascule. On essaie de comprendre ensemble.

(...) Chez certaines, il est ancré qu'il ne faut pas montrer ses émotions parce que, dans le quartier, il faut être fort (...) avec l'idée que, quand on est fort, on ne peut pas être victime. Donc je leur dis : « Ça n'enlève en rien la personnalité, ça n'enlève rien à ta force de caractère ». Mais il y a beaucoup de rapports dominant/dominé et, pour beaucoup, être dominé c'est pas possible. Être victime c'est subir, et elles pensent être dans le contrôle et la maîtrise. La plupart du temps, elles disent qu'elles ne sont pas en danger : "Parce que je le maîtrise, ce danger" (...) On vient quand-même parfois à bout de cette forme de résistance » (Psychologue).

Les adolescentes dont l'estime de soi a été abîmée par le fait d'avoir été victime et/ou auteur de violence sont en mesure de dépasser le sentiment de honte, parce qu'elles peuvent être entendues sans ressentir de jugement, parce qu'elles sont invitées à prendre conscience de mécanismes de domination et d'emprise, mais aussi parce qu'elles parviennent à progressivement identifier et évaluer leurs ressources pour s'émanciper des assignations dévalorisantes. Lorsque les jeunes filles en arrivent là, elles sont en mesure d'investir pleinement les diverses modalités d'accompagnement qui leur sont proposées et qui répondent à leurs besoins spécifiques.

Aider à la restauration

Le travail important conduit sur la santé et le prendre soin de soi permet de « *remettre les adolescentes dans leur corps* ». La période de rupture le remet en mouvement, et les adolescentes (ré)expérimentent des sensations.

« Elles sont dans des environnements où elles rencontrent des couleurs, des formes, des sons inconnus. On revient avec elles sur la sensation et sur l'émotion. On revient aussi sur le sentiment de sidération d'arriver dans un placement contraint, sur les frustrations liées au tabac¹¹, à l'habillement, à tout un tas de manques » (Chef de service).

Elles expérimentent également un sentiment positif de dépassement et de maîtrise de soi. Aux phases de remobilisation et d'orientation, ensuite, elles apprennent ou réapprennent le rythme veille-sommeil, l'hygiène quotidienne, une alimentation régulière et équilibrée.

D'autres dimensions sont travaillées. En spéléologie par exemple, les jeunes perçoivent les peurs de l'autre, identifient progressivement comment s'expriment leurs propres peurs ainsi que leurs stratégies d'adaptation. Les professionnels les aident à « *situer le curseur entre la prise de risque et la mise en danger* », en écho à la problématique des conduites à risque. En équithérapie, celles qui tentent avec le cheval de reproduire des rapports de domination s'exposent à l'échec, ce qui les oblige à réajuster leurs modalités de communication et de rapport à l'autre.

Les échanges et activités avec les professionnels du CER mais aussi avec divers partenaires (planning familial, structures compétentes dans le champ de l'addictologie, groupes de parole, brigade de prévention de la délinquance juvénile...) permettent de faire évoluer les connaissances et les représentations des adolescentes, mais aussi de renforcer leurs compétences psychosociales et leur capacité à « *circuler librement d'un univers à un autre* ».

« Le but n'est pas de convaincre mais d'ouvrir leur champ des possibles. Je leur dis qu'on est là pour les faire évoluer dans leur façon de voir les choses. Par exemple, cette boîte, vous la voyez d'une facette. Ben on va vous montrer toutes les autres facettes. Après, on ne va pas changer la boîte... Elles sont beaucoup dans la résistance : "ils essayent de me changer". Non, on ne va pas tout changer. On est là pour accompagner un bout de chemin, pour apporter des choses, des outils pour créer les conditions du changement de vie. Et puis, après, c'est elles qui sont actrices de tout ça, qui verront ce qu'elles veulent en faire. Nous on leur montre une possibilité d'ouvrir d'autres portes » (Psychologue).

Intégrer les limites de l'intervention et penser sa fin

La contrainte temporelle nécessite un arrimage à des objectifs d'accompagnement réalistes, et que soit pensé et préparé l'après.

¹¹ La consommation de tabac est prohibée au Sextant, avec un possible soutien en addictologie pour les jeunes filles qui en ressentent le besoin. Il est notable aussi que les jeunes filles « déposent » lorsqu'elles arrivent au CER leurs effets personnels (vêtement, maquillage), ce qui peut les déstabiliser, mais qui leur permet de se voir autrement, et de progressivement s'accepter ainsi. Les effets personnels demeurent cependant autorisés en-dehors des activités spécifiques dans l'enceinte du CER, lors des stages, des sorties culturelles, des retours familles et des rendez-vous administratifs, médicaux, judiciaires, etc. Du reste, la question de l'habillement, importante dans la construction identitaire et du lien social des adolescents, est un sujet fréquemment abordé et accompagné avec les jeunes filles confiées, notamment au travers des groupes de paroles.

« On doit rester assez modestes par rapport à ce qu'on met en mouvement, parce qu'on sait qu'il y a une date de fin. C'est un facteur d'insécurité pour les jeunes, il faut qu'on soit précautionneux sur ce qu'on fait bouger tout en ayant une information claire auprès d'eux » (Directeur adjoint de l'APLER).

Pour des jeunes filles arrivées au Sextant avec des suspicions d'inscription dans un réseau délinquant qui les maintient sous influence voire les exploite (prostitution, contrainte à commettre des délits, etc.), la session permet déjà de clarifier la situation. L'invitation à une prise de conscience des conduites à risque et des mécanismes d'emprise peut déclencher un désir de changement.

« Elles s'autorisent parfois à dénoncer ou à donner des éclairages. On peut alors restituer ses propos pour faire un peu de lumière, ce qui permet derrière d'analyser en connaissance de cause et de ne plus être sur des suspicions, des faisceaux d'indices dont on n'est pas sûrs (...) Le CER permet aussi de déclencher des prises de conscience parce qu'il y a peu d'influences extérieures, parce qu'elles sont en sécurité, parce qu'on prend soin d'elles, parce qu'elles se sont restaurées physiquement et psychiquement. Ça déclenche aussi des volontés d'agir. Il y en a qui ne veulent pas retourner sur leur quartier à la sortie du CER, en disant qu'elles n'ont pas envie de se faire happer » (Directeur adjoint de l'APLER).

Comme déjà évoqué, c'est l'expérimentation de diverses réussites pendant le séjour qui rend envisageable ce changement.

« Elles se rendent compte qu'elles sont capables de faire des choses, de réussir scolairement, d'avoir le C.F.G¹², l'A.S.R¹³, de s'éprouver en termes de dépassement de soi, de pouvoir être en relation de manière apaisée sans être dans la confrontation. De réinstaurer, réexpérimenter des relations avec leurs parents dans le cadre du séjour ». (Directeur adjoint de l'APLER)

Dans la mesure où le service ne pourra pas directement accompagner l'après placement, il importe en revanche que soient pensés, avec le service de milieu ouvert référent et les familles, des relais et des partenariats : structures ressources, associations d'aide aux victimes, professionnels du soin et de la prise en charge du traumatisme, etc.

Le travail avec les familles est capital, en particulier lorsqu'un retour à domicile est envisagé. Les professionnels du CER et du service de milieu ouvert s'attachent à sensibiliser les parents sur leur place, et à les soutenir dans la recherche d'un positionnement adapté. Le passage au Sextant implique une mise à distance des difficultés du quotidien ayant généralement un effet d'apaisement des tensions et de meilleure compréhension, par les parents, de la problématique et des ressentis de l'adolescente. Les jeunes filles peuvent être amenées à vérifier la qualité du lien, ou au contraire à mieux identifier les limites parentales en termes de capacité de réponse à leurs besoins, et à faire ainsi « le deuil de certaines choses ». Parfois la semaine d'expérimentation constitue une étape confrontant l'enfant aux limites de son parent, ce qui permet de donner une autre dimension à l'accompagnement sur le lien, l'attachement et la résilience, d'une part, et de réorienter l'adolescente vers d'autres perspectives que le retour à domicile, d'autre part. L'équipe disposant toujours d'une solution alternative à celle « testée » sur la semaine d'expérimentation, elle réoriente avec le jeune ses efforts en ce sens pendant les dernières semaines de prise en charge. Pour certaines adolescentes très attachées à l'idée

¹² Le certificat de formation générale (C.F.G.) valide des acquis dans des domaines de connaissances générales, notamment pour les élèves des enseignements généraux et professionnels adaptés et de troisième d'insertion.

¹³ Attestation de sécurité routière.

du retour à domicile, faire l'expérience qu'elles n'y sont pas sécurisées constitue une étape nécessaire à l'acceptation d'une autre option. Pour toutes, les options alternatives sont toujours envisagées et discutées plusieurs semaines avant la semaine d'expérimentation, pour favoriser si besoin la remobilisation.

Lorsque le retour au domicile est une option crédible, les professionnels du CER et partenaires travaillent pour qu'enfants et parents déterminent ce qui est important pour chacun, recherchent des consensus et construisent des règles de vivre-ensemble.

« C'est un vaste sujet les parents. Ils nous disent souvent : "Vous êtes des magiciens". C'est important de dire que non, mais qu'on propose un environnement où il y a une prise en charge sécurisée qui autorise de réexpérimenter des liens plus positifs. Parce que les parents disent : "Je ne la reconnais pas. Elle est respectueuse, elle est posée et reposée. Physiquement elle a changé. Elle parle correctement, elle est polie". Oui mais c'est contextuel, parce qu'il y a un travail et un environnement. Souvent, les parents attendent de nous qu'on intervienne sur les jeunes un peu comme sur une machine où on vient resserrer quelques boulons, mettre de l'huile à certains endroits, et puis après : "On vous la rend, ça y est, elle est réparée". On leur dit : "Vous êtes aussi acteurs et vous avez votre rôle à jouer. Si vous ne vous remettez pas en question dans les modes d'expression de votre parentalité, en prenant en compte votre enfant avec sa singularité, ses aspérités, les histoires communes... dans cinq mois elle est chez vous et trois semaines après c'est reparti (les insultes, etc.), c'est à dire que le travail doit se faire des deux côtés". Nous on travaille sur la capacité de résilience et de mise en mouvement » (Directeur adjoint de l'APLER).

Il est notable aussi qu'avant la fin de prise en charge ont été expérimentées progressivement plusieurs situations hors de l'enceinte du Sextant, pour observer les comportements et vécus de ces sorties, et adapter l'accompagnement.

« Les sorties extérieures sont des temps importants parce qu'ils nous montrent où elles en sont et ce qu'elles sont en capacité de mettre en place pour se préserver » (Psychologue).
« Le passage du C.F.G peut donner lieu à un retour de comportement ou non, en fonction de ce que mettent en place les jeunes. Leur première réaction, même si c'est dans très longtemps, c'est : "Ah mais y'aura des garçons?". Elles peuvent se projeter là-dessus, toutes les premières étapes sont des tournants. (...) C'est arrivé qu'on se dise qu'elles ne sont pas prêtes mais qu'elles n'en sont pas conscientes. Donc on va les confronter, ça va être difficile et on va revenir dessus. On est obligés parce que de toute façon la sortie sera là et il va falloir qu'elles se confrontent à l'extérieur, à leurs difficultés et aux interactions » (Educateur).

La sortie du dispositif, même si elle est préparée, accompagnée, et qu'existent des relais, comporte toujours un risque de réactivation des problématiques, de retour à des comportements de mise en danger et/ou de retour d'emprise d'un environnement délétère ou d'un réseau. Plusieurs professionnels ont souhaité rappeler que la présence de ce risque nécessite sans doute, plutôt que de céder au découragement ou au sentiment d'échec, d'évaluer les effets de la prise en charge sur le temps long.

« Je pense que la réussite d'un accompagnement se mesure des années après. Il n'y a pas (ou pas souvent) de sortie réussie où tout se passe bien. Et si c'est mal ça peut être constructif, on le dit d'ailleurs aux jeunes. On ne verra peut-être les effets de nos accompagnements que sur 10, 20 ou 30 ans, mais je pense qu'elles nous entendent et qu'il ressort toujours quelque chose de ce qu'on a fait ici avec elles » (Educatrice).

Professionnels participant à l'action (et autres services)

L'équipe de 13 professionnels comporte :

- un chef de service à temps plein,
- une psychologue à 0.50 %
- 9 éducateurs à temps plein,
- une maîtresse de maison à temps plein,
- un surveillant de nuit à 0.80 %

Les spécificités de chaque intervenant s'expriment dans des domaines propres à la fonction pour laquelle il a été recruté (éducatives, thérapeutiques, pédagogiques, d'assistance...), et la collaboration de tous contribue à parfaire une intervention généraliste auprès des adolescentes. La présence de figures masculines et féminines dans l'équipe apporte des sensibilités et des écoutes différentes à l'expression des jeunes filles.

Implication des professionnels

Les professionnels ont été formés ou sensibilisés à plusieurs thématiques (troubles du lien, conduites à risque, conduites addictives, prostitution¹⁴, etc.), pour renforcer leurs compétences et la cohérence des postures éducatives. A plusieurs reprises cette cohérence a été évoquée par les professionnels :

« Il y a une cohérence de réponse qui est éprouvée par les jeunes fille : c'est la cohérence, la communication de l'équipe avec un faible turn-over, ce sont des professionnels qui se font confiance » (Chef de service).

Cependant, la cohérence n'est pas synonyme d'indifférenciation. Chaque professionnel est en effet susceptible de mettre une compétence ou une habileté particulière au profit du collectif. Par exemple, certains éducateurs compétents dans le domaine du sport vont initier les adolescentes aux activités sportives qu'ils maîtrisent, et se servir du sport pour investir un axe de travail. D'autres sont davantage identifiés pour leur compétence dans le champ de l'insertion scolaire et professionnelle, mais tous demeurent en mesure d'intervenir dans l'un ou l'autre champ, afin que l'absence d'un éducateur n'empêche jamais une adolescente de travailler un axe prévu (parmi ceux « *santé, citoyenneté et insertion* »).

Enfin, les professionnels travaillent sur un modèle de co-référence autour de chaque situation, ce qui signifie que deux éducateurs participent à la formalisation des écrits et des synthèses, et sont identifiés comme référents et co-référent par les professionnels partenaires, les parents et les adolescentes. Toutefois l'investissement du référent est très variable d'une jeune fille à l'autre : certaines recherchent et apprécient la proximité et complicité avec le référent, quand d'autres investissent l'ensemble des professionnels (ou, préférentiellement, une autre personne que le référent). Les référents et co-référents sont choisis et désignés après la

¹⁴ Les professionnels du Sextant ont bénéficié en février 2021 d'une formation sur la prostitution des mineurs dispensée par Agir contre la prostitution des enfants (ACPE), pour soutenir leur capacité à proposer une prise en charge adaptée à ce public. D'après l'équipe, cette formation a permis une meilleure connaissance de ces phénomènes, une montée en compétences sur certains aspects, mais aussi une réassurance et une confirmation que le travail déjà effectué et les modalités d'accueil pouvaient apporter aux jeunes filles dans ces situations.

période de rupture pour éviter que les jeunes filles, en les repérant très rapidement, ne se privent de solliciter les autres adultes.

« Ce qu'on ne veut pas, c'est cette relation très exclusive qu'elles vont vouloir peut-être reproduire parce c'est ce qu'elles vivaient à l'extérieur. Donc, ces premiers mois on est une équipe, on travaille tous ensemble. Les espaces sont vraiment partagés, on peut vraiment échanger avec tous les professionnels. Et par contre, après, tu sais que tu vas avoir deux référents qui vont vraiment être des référents fil rouge. Mais s'il y a une affinité qui se crée avec un éducateur qui n'est pas référent, c'est pas grave » (Psychologue).

Implication de la hiérarchie et autres institutions

Le responsable de service met tout en œuvre pour pérenniser son équipe, instaurer des habitudes de travail mais aussi des protocoles ayant vocation à « *trouver la bonne pratique qui convient à l'équipe, à l'établissement, aux spécificités de la prise en charge* ». Par exemple, des protocoles existent concernant la gestion du courrier et des appels téléphoniques, l'organisation des douches, la quantité et le partage du pain pendant les repas, etc. Plusieurs aspects du travail et du quotidien des jeunes filles ont ainsi été formalisés à l'issue d'une recherche de consensus ayant permis un positionnement collectif :

« L'enjeu est de proposer un discours commun aux jeunes. Parce qu'évidemment on a des jeunes qui cherchent le clivage, donc il a fallu formaliser les choses (...) Il y a des documents pilotes, des choses qui sont affichées pour être portées à la connaissance des jeunes filles (...) il y a un règlement intérieur qui vit et dont tout le monde se saisit » (Directeur adjoint de l'APLER).

L'APLER a par ailleurs mis en place des réunions mensuelles réunissant le directeur général, la coordinatrice pédagogique et les cinq chefs de service éducatif de l'APLER, pour échanger sur les informations institutionnelles et le fonctionnement des services, mais aussi favoriser l'échanges de pratiques, et la mise en cohérence des documents internes (formalisés par la coordinatrice pédagogique).

Temps et modalités de régulation en équipe

Une réunion d'équipe hebdomadaire permet d'aborder les questions institutionnelles et d'organisation du service, d'apporter des réponses aux questions posées par les adolescentes dans le cadre du groupe d'expression, mais aussi d'effectuer un point synthétique sur les situations de chacune (événements et comportements, pour ajuster et acter des décisions éducatives). Un temps hebdomadaire est par ailleurs programmé entre la psychologue et le chef de service, pour aborder chaque situation individuelle.

Des séances d'analyse des pratiques éducatives animées par un prestataire extérieur sont organisées mensuellement, après la période de rupture.

Concernant les pratiques de formalisation, sont renseignés le DIPC et ses avenants, les rapports éducatifs et psychologiques, les notes d'informations circonstanciées et notes d'incidents, mais également le cahier de liaison.

Modalités d'entrée en contact avec le public

Voir rubrique « *Cadre juridique* » supra.

Les partenaires du milieu ouvert adressent au chef de service une demande d'admission et un rapport circonstancié de situation. Après étude, le chef de service programme un entretien de préadmission afin de vérifier l'adéquation entre le profil de la jeune et le projet de service. L'entretien permet également de mesurer le degré d'adhésion de la jeune fille.

Implication des usagers

Les expériences proposées impliquent un dépassement de soi ainsi qu'un changement souvent radical des habitudes de vie et de communication des adolescentes, et donc un engagement intense de leur part.

Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers

Sur le temps de la session les jeunes filles sont accompagnées 24h sur 24, 7 jours sur 7. Des professionnels sont toujours présents à leurs côtés, et des systèmes d'astreinte sont prévus pour mobiliser d'autres professionnels en cas de besoin.

Modalités pour faire connaître le dispositif par son environnement

Une fiche signalétique est diffusée sur l'intranet de la PJJ, des habitudes de travail sont entretenues avec certains services de milieu ouvert, le site internet associatif contribue à valoriser l'action du service, l'APLER est adhérente à la CNAPE et participe à des instances de rencontre (COPIL, comités de suivi, conférences, écoles de formation etc.).

L'équipe du Sextant a par ailleurs plusieurs fois favorisé l'interconnaissance avec l'environnement direct de l'établissement, en organisant par exemple des journées « *portes ouvertes* » où les jeunes filles ont pu accueillir les voisins, pour se présenter et leur expliquer (avec les professionnels) le fonctionnement et les missions d'un CER.

Place de l'action par rapport au système dans lequel elle s'insère

Dans la mesure où le passage au CER permet le dévoilement de certaines dimensions des parcours, l'équipe est régulièrement amenée à effectuer des informations préoccupantes, ainsi que des informations au juge des enfants, au procureur, à la PJJ ou aux professionnels de l'ASE. Les adolescentes peuvent également être accompagnées à la brigade des mineurs, ou vers des ressources extérieures venant au soutien de leur problématique (réseaux associatifs, cercles de parole, psychiatres, etc.).

En vue de la sortie du dispositif et dans une perspective d'insertion sociale, scolaire et professionnelle, le service collabore avec les dispositifs de ce champ (mission locale, établissements scolaires, centres de formation des apprentis, etc.). Le lien est par ailleurs

maintenu ou créé avec le/les professionnel(s) de la PJJ et/ou de l'ASE responsable(s) du parcours et de l'accompagnement.

Des bilans globaux de fin de session sont organisés, impliquant *a minima* un représentant de la DTPJJ et de l'équipe éducative du CER, pour favoriser le travail de partenariat.

Réaménagement ou évolution du projet

Depuis 2016, a été mise en place, avant chaque démarrage de session, une semaine de préparation réunissant toute l'équipe. Conçue comme un temps de réflexion partagée, cette semaine en commun permet d'analyser collectivement les pratiques éducatives et le fonctionnement du CER, de favoriser la cohésion d'équipe, de construire des outils pédagogiques, mais aussi de faire vivre et évoluer le projet de service (par la mise en œuvre les fiches actions).

Autre projet actuel

-

REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET (regard critique, entraves ou freins au développement, limites de l'action...)

La prise en charge sur 5 mois des adolescentes dans un lieu relativement isolé ne permet pas la prise en charge de tous les aspects de la problématique du mineur, mais tel n'est pas nécessairement l'objet d'un accompagnement en CER. En revanche, les professionnels jugent essentiel de penser les limites de l'intervention (voir, dans « Description de l'action effective » la sous-partie « Intégrer les limites de l'intervention et penser sa fin »).

ELEMENTS RELATIFS A L'EVALUATION

L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ?

Des évaluation internes et externes ont été effectuées de manière régulière.

Autres modalités de régulation de l'action (cadre, protocole, rythme...)

Pour vérifier la conformité du fonctionnement de l'établissement au regard du cahier des charges des CER, un comité de pilotage PJJ se réunit annuellement (réunissant la direction de l'APLER, des magistrats, les partenaires du milieu ouvert, ainsi que des gendarmes, pompiers et représentant des municipalités).

Piste en vue d'une évaluation

L'évaluation faisant partie des obligations réglementaires imposées par les services de la PJJ, celle du service est programmée pour 2024.

Modalités d'analyse de la structure

Fiche effectuée le : 07/07/2023

A partir :

- de la visite du service par trois professionnels de l'ONPE en octobre 2021 ;
- de plusieurs entretiens (avec les membres de l'équipe, le directeur adjoint de l'association gestionnaire, et plusieurs jeunes filles accueillies) ;
- des documents institutionnels transmis (projet d'établissement, livret d'accueil, rapport d'activité, outils pédagogiques...).

Ces échanges ont d'abord donné lieu à un article publié en novembre 2022 dans le Dossier thématique de l'ONPE « Protéger les enfants et les adolescents de la prostitution. Volet 2 : (se) mobiliser, prévenir, accompagner »¹⁵. La modélisation sous forme de fiche dispositif a ensuite été souhaitée par l'ONPE, qui a actualisé sa connaissance du dispositif en lien avec les responsables de service, afin de porter plus largement à la connaissance des acteurs de la protection de l'enfance les fonctionnements et les pratiques de cet établissement.

¹⁵ ONPE, *Protéger les enfants et les adolescents de la prostitution. Volet 2 : (se) mobiliser, prévenir, accompagner*, p. 107.

https://onpe.gouv.fr/system/files/publication/dt_proteger_les_enfants_et_les_ados_de_la_prostitution_2_0.pdf